

Dernière mise à jour le 21 avril 2025

Lundi 28 Avril : Journée mondiale de la sécurité et la santé au travail

Lundi 28 avril sera la Journée mondiale de la sécurité et la santé au travail.

Depuis 1996, chaque année le 28 avril, le mouvement syndical mondial rend hommage aux victimes des accidents et des maladies du travail.

C'est en 2003 que le BIT (Bureau International du Travail) a entrepris d'observer une "Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail" en mettant l'accent sur la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.

2,78 millions de travailleurs dans le monde meurent chaque année dans le cadre de leur travail, à la suite d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, soit 5 000 personnes par jour.

Ce nombre est en constante augmentation du fait de la rapide industrialisation de certains pays en voie de développement.

Il se produit chaque année près de 374 millions d'accidents du travail non mortels dans le monde, et 160 millions nouveaux cas de maladies professionnelles sont enregistrés chaque année.

Les maladies professionnelles les plus courantes sont légion : cancers provoqués dus aux substances dangereuses, affections musculo-squelettiques, maladies respiratoires, perte de l'audition, maladies circulatoires, maladies contagieuses causées par une exposition à des agents pathogènes, etc....

Dans beaucoup de pays industrialisés où le nombre des décès causés par un accident du travail a diminué, le nombre des décès causés par une maladie professionnelle est en augmentation.

Du fait des innovations technologiques et des changements organisationnels ou sociaux, de nouveaux risques émergent, tels que :

- Des technologies et processus de production nouveaux comme les nanotechnologies ou la biotechnologie ;
- De nouvelles conditions de travail : charges de travail plus élevées, intensification du travail due à la réduction des effectifs, mauvaises conditions associées à la migration pour le travail, emplois dans l'économie informelle ;
- De nouvelles formes d'emplois : travail indépendant, externalisation, contrats temporaires.

Plus de cent pays participent à la célébration de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail en organisant des manifestations et activités spéciales dans ce cadre.

En 2022, la Conférence internationale du travail a décidé d'inclure dans le cadre des droits et principes fondamentaux de l'Organisation internationale du travail (OIT) le concept d'« environnement de travail sûr et salubre ».

<https://www.legisocial.fr/livrets-et-depliants/livret-harcelement-moral-sexuel.html> »

<https://www.legisocial.fr/livrets-et-depliants/livret-troubles-musculo-squelettiques-distribuer-salaries.html> »

<https://www.legisocial.fr/livrets-et-depliants/risques-routiers.html> »

<https://www.legisocial.fr/livrets-et-depliants/livret-drogue-travail.html> »

<https://www.legisocial.fr/livrets-et-depliants/livret-alcool-travail.html> »

<https://www.legisocial.fr/livrets-et-depliants/livret-premiers-secours-distribuer-salaries.html> »

<https://www.legisocial.fr/dossiers-synthese/qualite-vie-travail-responsabilite-societale.html> »

<https://www.legisocial.fr/dossiers-synthese/harcelement-moral-sexuel-travail.html> »

<https://www.legisocial.fr/dossiers-synthese/penibilite-compte-professionnel-prevention-c2p.html> »